

L'évolution de l'enseignement primaire en France de 1850 à 1963.

Numéro d'inventaire : 1979.31450

Auteur(s) : Chevallier

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Éditeur : Faculté de droit et des sciences économiques de Grenoble (Grenoble)

Date de création : 1968

Description : Tapuscrit.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Communication pour le Colloque d'histoire scolaire et universitaire (3 et 4 mai 1968).

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 34

L'EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES
DE GRENOBLE

Données Statistiques

*

Les statistiques qui nous intéressent concernent la population scolaire des écoles primaires élémentaires. Extraites de l'annuaire rétrospectif de 1961, elles débutent en 1850. Toutefois l'état actuel des documents ne permet pas de déduire de l'ensemble de l'enseignement primaire les effectifs des cours complémentaires avant 1881,

L'EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EN FRANCE DE 1850 à 1963

à partir de laquelle les chiffres du premier degré apparaissent isolément. D'autre part, de 1917 à 1921 ces statistiques portent sur 77 départements, à l'exclusion des dix départements bretons, et de 1920 à * 23-elles correspondent aux territoires inclus dans les anciennes frontières de 1914, tandis que de 1923 à 1940 elles couvrent les 90 départements de 1919.

Enfin, le budget de l'éducation nationale ne se trouve établi que depuis 1868, présenté de façon globale, mais nous disposons de la liste des dépenses effectuées dans l'enseignement primaire, jusqu'en 1939.

Nous ajouterons à tous ces chiffres ceux des nouveaux mariés illettrés depuis 1854. Ils nous semblent en effet présenter un intérêt dans la mesure où ils permettent de suivre les progrès de l'instruction due à tous en France, instruction obligatoire pour tous à partir de 1889. On aperçoit entre les catégories suivantes : illettrés, ceux qui ne savent pas lire, ceux ne sachant que lire, ou lire et écrire, enfin celles dont il n'a pas été possible de déterminer le degré d'instruction.

Par M. le Professeur CHEVALLIER

La statistique essentielle de la population scolaire au niveau élémentaire se présente sous deux grandes rubriques générales - écoles laïques et congréganistes - toutes deux divisées en deux catégories - établissements publics ou privés -, avec une dernière subdivision entre filles et garçons.

Pour comprendre une telle division, valable jusqu'en 1913, il convient de rappeler que, depuis la loi Falloux du 15 mars 1850, les écoles laïques pouvaient être confiées à des congréganistes aussi bien qu'à des instituteurs laïcs, cela pour les garçons comme pour les filles. D'autre part, à

L' EVOLUTION de L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EN FRANCE de 1850 à 1963

Données Statistiques

Les statistiques qui nous intéressent concernent la population scolaire des écoles primaires élémentaires. Extraites de l'annuaire rétrospectif de 1961, elles débutent en 1850. Toutefois l'état actuel des documents ne permet pas de déduire de l'ensemble de l'enseignement primaire les effectifs des cours complémentaires ni des écoles primaires supérieures avant 1881, comme nous le ferons ensuite jusqu'en 1917, date à partir de laquelle les chiffres du premier degré apparaissent isolément. D'autre part, de 1917 à 1921 ces statistiques portent sur 77 départements, à l'exclusion des dix départements envahis, et de 1920 à 1923 elles correspondent aux territoires inclus dans les anciennes frontières de 1914, tandis que de 1923 à 1940 elles couvrent les 90 départements de 1919.

Enfin, le budget de l'éducation nationale ne se trouve établi que depuis 1868, présenté de façon globale, mais nous disposons de la liste des dépenses effectuées dans l'enseignement primaire, jusqu'en 1939.

Nous ajouterons à tous ces chiffres ceux des nouveaux mariés illettrés depuis 1854. Ils nous semblent en effet présenter un intérêt dans la mesure où ils permettent de suivre les progrès de l'instruction due à tous en France, instruction très sommaire puisque la distinction apparaît entre les catégories suivantes : personnes totalement illettrées, celles ne sachant que lire, ou lire et écrire, enfin celles dont il n'a pas été possible de déterminer le degré d'instruction.

La statistique essentielle de la population scolaire au niveau élémentaire se présente sous deux grandes rubriques générales - écoles laïques et congréganistes - toutes deux divisées en deux catégories - établissements publics ou privés -, avec une dernière subdivision entre filles et garçons.

Pour comprendre une telle division, valable jusqu'en 1913, il convient de rappeler que, depuis la loi Falloux du 15 mars 1850, les écoles laïques pouvaient être confiées à des congréganistes aussi bien qu'à des instituteurs laïcs, cela pour les garçons comme pour les filles. D'autre part, à

côté des écoles publiques de ces deux types, existaient des écoles privées tenues par des laïcs ou des congréganistes. C'est la raison pour laquelle la présentation statistique opère une distinction de base entre école laïque et congréganiste d'abord, puis publique ou privée. Différents textes remanient cet état de choses, notamment la loi Goblet de 1886 qui laïcise en principe l'ensemble du personnel enseignant des écoles publiques mais prévoit des délais d'application tels qu'à la veille de la première guerre mondiale on trouve encore des écoles publiques de filles ou mixtes tenues par des institutrices congréganistes. De même, si la loi de 1904 interdit tout enseignement aux congrégations, elle laisse un délai de dix ans à la suppression des congrégations autorisées à titre de congrégation "exclusivement enseignante", et de ce fait des écoles privées congréganistes subsistent encore après 1904.

Parallèlement à cette statistique d'ensemble nous reproduisons des données relatives à la population globale de la France de 1850 à 1965 ainsi qu'aux classes d'âge. Malheureusement les pourcentages proposés ne sont qu'approximatifs puisque les classes d'âge qui serviront de base au calcul du taux de scolarisation primaire concernent les enfants de 5 à 14 ans ; or l'enseignement primaire élémentaire ne débute qu'à six ans et cesse avec l'obtention du certificat d'études, à partir de onze ans. Il est vrai qu'une loi de 1882 instaurera la scolarité obligatoire jusqu'à 13 ans, et qu'une autre, en 1936, la prolongera jusqu'à 14 ans, mais une partie des enfants scolarisés de cet âge fréquentent alors de plus en plus les écoles secondaires ou primaires supérieures. Le taux obtenu doit donc être considéré comme notablement inférieur à la réalité. En dépit de ces réserves, nous pouvons néanmoins déterminer ainsi, soit par rapport à la population globale soit par référence à certaines classes d'âges, l'évolution d'ensemble de l'enseignement primaire de 1850 à 1963.

Si cette évolution d'ensemble apparaît comme la donnée essentielle elle peut se compléter d'un certain nombre d'indications particulières relatives aux structures de la population scolaire : répartition des effectifs dans l'enseignement public et l'enseignement privé, proportion d'établissements congréganistes, scolarisation filles-garçons.

À la suite d'une nouvelle dépression de 1939 à 1947, la courbe remonte pour atteindre la plus élevée de 1950, représentant des effectifs proches de 4 millions d'élèves.

Cf. en annexe graphique n°1.